

LE XXXV^e CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE L'AISNE

Saint-Quentin, le 2 juin 1991

Le XXXV^e congrès de la Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne s'est déroulé à Saint-Quentin le dimanche 2 juin 1991.

M. Bernard Delaire, président de la Société Académique de Saint-Quentin, déclare le congrès ouvert et remercie les participants de leur présence en leur souhaitant un excellent séjour dans la capitale de la Haute-Picardie.

M. Maxime Hénoque, conseiller général, représentant M. Paul Girod, président du Conseil général de l'Aisne, évoque les besoins de culture de l'homme, notamment en musique et en histoire, et son goût pour la connaissance et la conservation de la mémoire du temps passé. Le Conseil général, affirme-t-il, apporte toute son aide aux sociétés qui œuvrent dans ce but.

Madame Monique Barreteau, sous-préfet de Saint-Quentin, montre le rôle assuré par les sociétés d'histoire pour la recherche du passé dans les archives et la conservation de l'histoire locale et régionale. Elle souligne l'ancienneté de la Société Académique de Saint-Quentin, créée en 1825.

M. Alain Brunet, président de la Fédération, insiste pour que les archives ne soient pas «conservées chez soi», mais données en dépôt de façon à ce qu'elles soient sauvegardées pour les générations futures (voir plus loin).

La parole est ensuite donnée à M. Francis Crépin, vice-président de la Société Académique de Saint-Quentin qui présente sa conférence : «Les vitraux de la basilique de Saint-Quentin et l'œuvre d'Hector de Pétigny lors de la reconstruction».

Francis Crépin a illustré son exposé de nombreuses diapositives, a parlé de la collégiale avec amour, et tracé un vivant portrait de l'artiste et de ses œuvres. Le texte de sa conférence est publié dans le présent volume. En outre, les maquettes originales des neuf grandes figures des vitraux créés par Hector de Pétigny, ont fait l'objet d'une exposition dans une salle et ont pu être admirées par les congressistes.

Madame Alix Sucheki, maire-adjoint qui représente M. Daniel Le Meur député-maire de Saint-Quentin, retenu par ses engagements, déclare que c'est un grand honneur pour elle de se trouver devant les sociétés d'histoire du département, désireuses de s'ouvrir sur le monde extérieur.

Elle félicite Francis Crépin de son exposé remarquable sur Hector de Pétigny qui sut si bien harmoniser ses vitraux avec ceux d'autrefois. «La municipalité a le devoir, dit-elle, pour lui témoigner notre reconnaissance, de lui attribuer la médaille de la Ville de Saint-Quentin, qui lui sera remise par M. Mennesson, maire-adjoint chargé de la Culture».

Elle pense que le voyage d'étude de l'après-midi mettra les participants en contact avec le Saint-Quentin du début du siècle, prospère avec ses industries textiles et métallurgiques qui furent si touchées par l'évolution des temps. Mais elle affirme que la ville est résolument tournée vers son avenir.

M. Maxime Hénoque déclare ensuite que l'Aisne est fière de compter dans ses murs Hector de Pétigny, retiré à Vorges. Il symbolise la richesse de notre département. La médaille du Conseil général lui est attribuée et M. Hénoque qui aurait eu tant de plaisir à lui remettre celle-ci, regrette que, souffrant, il soit absent.

La parole est ensuite donnée à M. Yves Dreux, membre de la Société Historique et Archéologique de Vervins, pour sa conférence : «Duguet, curé de Parfondeval, vu par la presse patriote». L'article vivant et ironique du «Courrier de Paris» du 16 mars 1791 l'a mené à son étude.

Après le repas, les congressistes peuvent suivre en alternance, deux visites en autocar, et à pied.

- Le Saint-Quentin industriel et social : approche des sites industriels anciens et des secteurs sociaux qui leur étaient attachés, dans un autocar équipé d'un circuit de télévision pour la projection de documents anciens se rapportant aux sites présentés. Commentaires par M. Francis Crépin, qui est aussi président de l'Association de sauvegarde du patrimoine industriel du Vermandois.

- La réserve du Marais d'Isle : découverte de la flore et de la faune, sous la conduite de Bernard Delaire, président. 160 espèces d'animaux et 159 espèces végétales recensées. Lieu de promenade, de dépaysement, havre de paix dans un écrin de verdure, à proximité du centre-ville, et dont de nombreuses autres villes sont jalouses.

André VACHERAND
*Secrétaire général de la Société
Académique de Saint-Quentin*

Discours du Président Brunet

Congrès de Saint-Quentin, le 2 juin 1991

Nos sociétés dites «savantes» connaissent comme toutes les institutions humaines, à l'instar des organismes vivants, des périodes plus ou moins longues de croissance et de récession ; elles naissent, vivent et meurent. Pour éviter des crises trop profondes, toujours préjudiciables à l'activité culturelle, il existe, me semble-t-il, deux moyens de traitement :

- l'ouverture,
- l'étude rationnelle des matériaux historiques.

L'ouverture aux autres permet le dialogue et la concertation ; la confrontation des idées est une chose éminemment favorable à l'avancement de la recherche. Cela évite, par ailleurs, des déviations de pensée qui peuvent devenir très graves dans un milieu social, économique et politique incertain à l'aube du troisième millénaire. L'accueil de membres nouveaux, venant de tous horizons, évite la sclérose. La mise en commun des méthodes est toujours bonne. **Aucune association historique n'a le monopole de la vérité locale ; elle ne peut se targuer de son passé, si brillant soit-il, pour excuser ses lacunes présentes.**

Une personne nouvelle venue dans une ville ne doit pas être laissée à l'écart, voire rejetée, parce qu'elle a un regard différent sur cette ville de ses propres habitants. Les nouveaux résidents doivent être prospectés systématiquement. Cela pose le problème de la coexistence, au sein de nos associations, des amateurs, des «historiens du dimanche» - sans aucune connotation péjorative ou méprisante - et des professionnels. Les premiers apportent leurs connaissances irremplaçables du milieu local et les seconds leurs méthodes de travail scientifiquement éprouvées. Cet amalgame est idéal pour l'avancement et le renouvellement des travaux historiques. Combien d'associations ont disparu ou sont tombées dans une profonde léthargie parce que leur président, ou deux ou trois des principaux responsables - chevilles ouvrières sur lesquelles toute la vie associative reposait - sont morts de vieillesse sans avoir pu ou su préparer leur succession ou leur relève ? Même si une femme ou un homme connaît parfaitement le passé de sa ville ou de son village et constitue une référence historique, elle ou il n'a pas le droit, moralement, de s'ériger en censeur de l'histoire locale : elle ou il n'en détient pas l'exclusivité, car le passé n'appartient à personne. **Dans l'exclusivité, il y a exclusion.**

Les tâches historiques supposent, maintenant, tout un travail de groupe. L'étude des documents historiques a, en effet, beaucoup évolué par rapport à nos prédecesseurs du XIX^e siècle, les Fleury, Midoux, Piette, Gomart, Matton... etc. Le matériel privilégié de l'historien est le docu-

ment ancien, le manuscrit, qui doit être protégé à tout prix sinon la recherche historique n'a plus de raison d'être. Or son support principal, le papier, est très fragile. Heureusement, la connaissance de la conservation des vieux papiers a beaucoup évolué : il existe, désormais, des techniques permettant de les conserver en toute sécurité.

Mais nos petites associations historiques ne disposent pas de moyens pour procéder à cette conservation très coûteuse. Il est, cependant, un lieu privilégié qui détient à la fois les locaux, le personnel, le matériel et les techniques pour conserver, étudier et communiquer les «vieux papiers» : je veux parler des Archives départementales. Malheureusement, trop de vieux papiers sont encore en perdition dans nos placards ou sur nos rayonnages.

Il existe, en effet, une première conception voulant que ces papiers, laissés par nos ancêtres, doivent rester sur leur lieu d'origine. Mais ils se dégradent d'une façon irrémédiable : nos enfants n'auront plus de matériaux pour écrire l'histoire : **la solidarité entre les générations risque d'être rompue.** C'est pourquoi il est grand temps de prendre conscience de la gravité du problème ; je tiens à vous sensibiliser à cette question primordiale. Il convient de faire abstraction des sensibilités de clocher et d'accomplir la démarche, d'abord intellectuelle, puis matérielle, du dépôt aux Archives départementales. Vous en garderez la propriété. Là, le document sera en sûreté ; il sera classé et répertorié, ainsi il prendra sa place dans une série qu'il sera beaucoup plus facile de dépouiller et d'étudier. Il sera accessible.

Les Archives départementales de l'Aisne ne doivent pas être seulement le siège administratif de notre Fédération. Elles doivent devenir le support technique de toute nos recherches historiques. Vous y trouverez tout ce dont vous avez besoin pour la suite de vos travaux. Beaucoup de responsables de nos sociétés d'histoire et d'archéologie sont convaincus de la nécessité du rôle des Archives départementales, mais il reste encore des réticences regrettables à faire disparaître. Le dépôt aux Archives départementales est aussi un moyen d'ouverture des connaissances.

Mes propos sur l'ouverture de nos Sociétés savantes et le dépôt aux Archives départementales peuvent paraître simplistes et relever de l'évidence ; mais, en réalité, ils sont très difficiles à mettre en pratique, car il faut vaincre - c'est-à-dire convaincre - de puissantes forces d'inertie.

Alain BRUNET